

Les élus ne valideront plus leur élection

WALLONIE

André Antoine (CDH) a présenté ce lundi une réforme du parlement wallon qu'il préside. Parmi les points forts : la validation des élections régionales en Wallonie, qui avait engendré un imbroglio politique en juin 2014, sera à l'avenir le fait exclusif d'élus de circonscriptions non concernées par le contrôle. Concrètement, le projet prévoit de créer trois commissions de 5 membres tirés au sort, mais qui ne pourront être des élus des circonscriptions dont il sera question.

Le président du parlement régional espère par ailleurs aboutir, pour le printemps, sur le projet de réforme du règlement d'ordre intérieur de l'assemblée, « afin de

dynamiser le travail parlementaire et ouvrir davantage l'institution aux citoyens ».

Parmi les pistes évoquées : la signature de pétitions électroniques, qui serait rendue possible sur le site du parlement. Un mécanisme de consultation publique permettra en outre aux acteurs de la société civile de faire part de leurs avis sur des propositions et projets examinés par le parlement, par ailleurs appelé à devenir une « école de la citoyenneté et de la démocratie » en s'ouvrant aux activités scolaires, pédagogiques et culturelles.

Enfin, le nombre de séances plénières pourrait augmenter (aujourd'hui, il y en a deux par mois) en fonction de l'actualité. (b) ■